

---

---

En tant qu'organisation qui mène des activités en amont et qui est doté d'un mandat éthique, l'UNESCO a remanié, dès sa création, les paramètres du débat international et du dialogue interculturel sur une foule de questions touchant à l'éducation, aux sciences, à la culture et aux communications. Nous espérons sincèrement qu'elle poursuive cette tradition dans le 32 C/5.

## I - QUESTIONS GÉNÉRALES

### Paragraphe 4 et 5 – Budget pour 2004-2005

#### Question 1

Que recommanderiez-vous comme croissance totale du budget pour 2004-2005 :

- a) croissance nominale zéro (soit 544 millions de dollars, comme pour les trois exercices précédents – baisse du pouvoir d'achat) ;
- b) croissance réelle zéro (soit 544 millions de dollars + réévaluation + augmentation prévisible des coûts – ni hausse ni baisse du pouvoir d'achat) ;
- c) croissance réelle positive ? De combien de points de pourcentage ? (soit 544 millions de dollars + croissance + réévaluation + augmentation prévisible des coûts – hausse du pouvoir d'achat).

#### Question 2

Considérez-vous qu'il est nécessaire d'améliorer la structure et la présentation du budget ? Dans l'affirmative, comment procéder pour y parvenir.

#### Réponse du Canada

En accord avec ses positions antérieures en la matière, le Canada continue de penser que le budget pour 2004-2005 devrait viser la croissance nominale zéro comme dans le précédent exercice biennal.

Il convient, toutefois, de faire observer que l'on ne peut répondre isolément aux questions concernant le budget, mais qu'il faut le faire par rapport au processus de réforme en cours à l'UNESCO et à la façon dont les fonds supplémentaires reçus par l'Organisation seront dépensés, le cas échéant. En d'autres termes, se servirait-on de ces fonds pour des activités de programme existantes, les étendrait-on à d'autres secteurs, pour combler des besoins d'ordre administratif ou des améliorations de l'infrastructure?

En ce qui concerne la question 2, nous recommandons que des liens clairs soient établis entre la présentation du budget et celle des objectifs et résultats du programme. Le budget et le programme devraient être traités comme faisant partie intégrante du travail de l'Organisation, et non comme des activités séparées.